

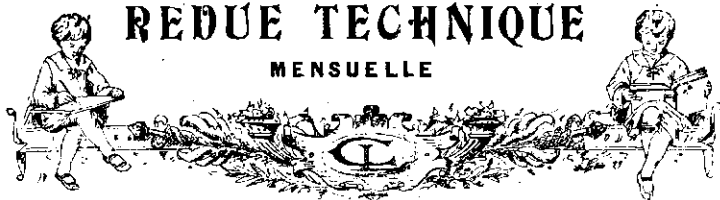
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

REVUE TECHNIQUE

MENSUELLE



Les maisons ouvrières de Saïda; le record des habitations économiques. — Les courants vagabonds; électrolyse des armatures du ciment armé; conditions de protection du ciment. — La lutte contre les fumées urbaines; le combustible de l'avenir.

Le problème de la construction des maisons ouvrières est aujourd'hui des plus complexes, alors que sa solution s'impose plus impérieusement que jamais, car il faut réunir aux meilleures conditions d'hygiène, l'utilisation du terrain la plus rationnelle et l'emploi des matériaux les plus économiques.

Nous trouvons dans le journal *le Béton Armé* la description d'une application très ingénieuse de ces principes, dans l'ilot d'immeubles que la fondation « Groupe des Maisons Ouvrières » a fait édifier, rue de la Saïda, près du boulevard Lefebvre, à Paris.

L'éminent architecte de la Société, M. Labussière, a su tellement bien utiliser le terrain dont il disposait que, sur un quadrilatère de 58 m. 52 de longueur et de 30 mètres de large, il a pu établir des bâtiments, ne comportant que quatre étages et contenant, en totalité, soixante logements de 4 pièces chacun, non compris les water-closets.

L'ensemble comprend quatre pavillons semblables deux à deux. Les deux pavillons arrière sont en forme de T, dont les têtes sont opposées et laissent entre elles un intervalle de 10 mètres de largeur environ; les deux pavillons avant sont placés parallèlement à la tige du T, de telle sorte qu'ils se projettent sur cette partie des premiers pavillons, sans masquer les pignons de la branche d'équerre de ces bâtiments.

Grâce à cette disposition, on a obtenu pour ces nombreux logements, distribués dans un espace relativement restreint, le maximum de façade qui puisse être baigné par l'air et la lumière.

Mais il fallait encore desservir les deux étages de ces bâtiments, et comment loger les cages d'escalier sans empiéter sur l'espace très mesuré réservé aux logements des locataires? On a très ingénieusement utilisé pour cela les espaces laissés libres entre les immeubles, mais sans trop empiéter sur le domaine de l'air et de la lumière, en construisant seulement deux escaliers extérieurs, dont chacun est commun à deux pavillons avant et arrière.

Les quatre bâtiments sont donc deux à deux reliés par des escaliers qui accèdent alternativement à des paliers situés à chacun des étages des couples de pavillons. Ainsi, les niveaux des planchers desdits pavillons diffèrent entre eux d'une volée d'escalier. Il en résulte un décrochement des étages du plus heureux effet, car il rompt la monotonie, autrement inévitable, des baies, des bandeaux et des terrasses. Le sol surélevé du rez-de-chaussée est ainsi, dans les bâtiments arrière, à 2 m. 50 au-dessus du sol des cours, ce qui a permis d'installer en dessous des réserves à bois, à charbon, des garages de voitures d'enfant et des remises à tous usages.

L'ossature entière, poutres et fondations, poteaux, linteaux, bandeaux et couronnements, ainsi que tous les planchers et les escaliers sont en béton armé, du système Hennebique.

Les piliers extérieurs, apparents et enduits au ciment, montent jusqu'au couronnement entourant la toiture en terrasse. Tous les remplissages extérieurs sont en briques de 0 m. 22.

Les socles sont en briques enduits au ciment, le soubassement en briques de Bourgogne rouges, et le reste en briques de Bourgogne jaunes et rouges, rehaussé de motifs en grès.

Les fondations sont constituées par des pylones « Compresol », au nombre d'une centaine environ, sur lesquels prennent appui les piliers et les linteaux sous murs.

L'ingénieuse conception du plan des immeubles de la Saïda et ses particularités très intéressantes sont synthétisées dans les conclusions de l'article auquel nous empruntons ces détails, en termes excellents que nous ne pouvons que reproduire, car on ne saurait certainement mieux dire :

« Par l'heureux mouvement du plan, les décrochements des baies, les liaisons en zig-zag par les escaliers, les lumières des avant-corps, les taches joyeuses des remplissages, l'architecte a créé, autour de son œuvre, une souriante et gaie atmosphère, sans aucun artifice. Il a ainsi contribué à l'œuvre charitable, puisqu'il a rendu souriant l'accueil de la demeure et le foyer plus confortable. »

Le bon bourgeois qui se promène tranquillement dans les rues d'une grande ville ne se doute pas que le sol qu'il foule d'un pied indifférent est sillonné par une multitude de courants électriques qui, sans présenter pour lui de danger immédiat, sont cependant loin d'être inoffensifs. Il ne s'agit pas de courants qui sont canalisés dans des conducteurs souterrains bien isolés, mais de ces courants de maraude, dits courants vagabonds, qui sont à l'électricité ce que les fuites de gaz sont au fluide distribué dans les canalisations de gaz de houille.

Une grande partie de ces courants vagabonds provient de l'exploitation des tramways électriques, dans laquelle on utilise les rails comme conducteurs de retour du courant. Or, ces rails ne sont pas isolés du sol et laissent fuir le fluide électrique tout le long de leur parcours, surtout s'il se trouve dans le voisinage des masses métalliques et, plus particulièrement, des tuyaux d'eau ou de gaz, qui offrent à l'électricité un passage facile qu'elle affectionne tout particulièrement.

Dans ce cas, l'électricité quitte ce rail en un point déterminé, traverse, dans le sol, l'intervalle qui la sépare de la conduite, puis quitte celle-ci après un certain parcours pour pénétrer de nouveau dans le rail, qui la ramène à la source de l'usine génératrice. Il en résulte que les sels en dissolution dans le sol humide sont décomposés par l'électrolyse et les métaux se trouvent attaqués aux points où le courant quitte l'un des circuits conducteurs en présence, rail ou conduite. Ces phénomènes ont occasionné, dans certains cas, et notamment en Amérique, la destruction complète de conduites d'eau ou de gaz.

Mais les courants vagabonds ne s'échappent pas seulement des rails des tramways. Il faut aussi s'en prendre aux fuites qui se produisent chez les abonnés des Sociétés concessionnaires de distribution d'électricité. S'il existe chez plusieurs abonnés un défaut d'isolement qui intéresse à la fois les deux pôles de la distribution, ces deux pôles différents mis à la terre par le défaut, seront réunis par les conduites de gaz de la voie publique et donneront lieu à des dérivations qui provoqueront le long de ces tuyaux des actions électrolytiques.

A ce point de vue, on a dû se préoccuper également des effets des courants vagabonds sur les ouvrages en ciment armé. Que de pareils courants viennent à rencontrer les armatures du ciment et les utilisent comme conducteurs, les phénomènes d'électrolyse amèneront la rapide désagrégation du béton, par l'oxydation du fer de l'armature.

Une étude expérimentale a été faite en Amérique, sous les auspices du Ministère du Commerce des Etats-Unis, pour déterminer quel était le concours de circonstances pouvant occasionner des actions électrolytiques dangereuses pour la conservation des armatures du ciment armé.

Les conclusions auxquelles les expérimentateurs sont arrivés sont résumées, comme suit, dans l'exposé contenu dans un article récent du journal *le Ciment*.

La détérioration par électrolyse ne peut se produire que dans les cas extrêmes où l'on se trouve en présence d'un mauvais béton absorbant l'humidité.

Un béton compact et étanche, par suite mauvais conducteur de l'électricité, est réfractaire à l'action des courants.

La protection dans l'efficacité de laquelle on a le plus de confiance, en dehors des qualités supérieures du béton, est celle offerte par les enduits hydrofuges, exécutés avec le plus grand soin et préparés avec des matières isolantes.

Ainsi, donc, l'humidité du béton, tel est l'ennemi le plus à redouter, quand des actions électrolytiques sont à craindre, ou la grande conductibilité qui en résulte ; mais même dans ce cas, les probabilités d'une influence dangereuse diminuent considérablement par le fait que le colmatage, produit par le carbonate de chaux précipité, peut augmenter, en quelques semaines, la résistance électrique au centuple.

Quoi qu'il en soit, il est prudent de mettre les constructions en béton armé à l'abri des atteintes des courants vagabonds.

**

Le journal *le Gaz* consacre sa dernière chronique à la question de « la Fumivorté ». Après avoir exposé les inconvénients des fumées dans les villes : agent salissant et désagréable, réceptacle des miasmes et microbes recueillis dans la vapeur d'eau atmosphérique, véhicule des maladies contagieuses dans les agglomérations urbaines, notre confrère passe en revue les règlements, décrets, arrêtés et ordonnances qui ont été édictés, depuis 1810 jusqu'à nos jours, contre la production des fumées. Il aurait pu y ajouter l'arrêté pris par notre ancien maire, M. Augagneur, et dont on peut lire un spécimen dans les stands de l'Exposition urbaine.

Il est surprenant qu'après une si longue campagne menée par les pouvoirs publics contre la fumée, celle-ci n'ait pu encore être expulsée de l'atmosphère des cités. Ce n'est pas que le problème n'ait pas été résolu par la science moderne qui, chacun le sait, résout toutes les questions ; il existe un grand nombre de procédés, tels que grilles soufflées, brasseurs, mélangeurs divers de gaz et d'air pur, injecteurs d'air au-dessus ou sur les côtés du foyer, grilles mobiles et foyers mécaniques de toutes sortes ; mais chacun de ces procédés présente des complexités et des sujétions complémentaires que les industriels sont toujours désireux d'éviter.

En fin de compte, on en arrive à cette conclusion qui est simple comme l'œuf de Colomb, il est vrai, mais à laquelle il fallait penser, pour la faire jaillir de la chrysalide cervicale :

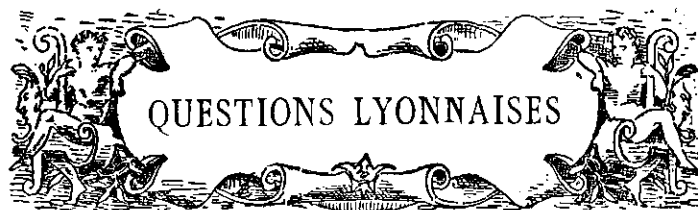
« Le moyen le plus sûr de ne pas faire de fumée, c'est de brûler des combustibles qui n'en font pas. »

Or, par son seul emploi, le coke donne la solution complète et parfaite du problème de fumivorté. Le gros coke est le combustible idéal à ce point de vue. Son emploi doit donc se recommander dans les usines situées au milieu des agglomérations, où les fumées noires et abondantes, avec les poussières qu'elles projettent, sont une lourde gêne pour les voisins.

Le problème de la fumivorté est donc bien solutionné aujourd'hui, et il serait inadmissible que les ordonnances y relatives continuent à ne pas être appliquées. Les villes doivent suivre sur ce point la voie tracée par la ville de Paris et prêcher d'exemple pour être en mesure d'imposer efficacement aux industriels l'emploi de combustibles sans fumée, tels que le coke.

Nous ne pouvons que nous associer à ces conclusions du journal *le Gaz*. Puisque la houille est un combustible malpropre qui vous fume au nez comme un malappris, bannissons la houille de nos foyers et ne brûlons que du coke, le seul qui ne fume pas en brûlant. « Je ne fume que le Nil », dit une réclame célèbre ; espérons que bientôt viendra le temps où l'on dira : « Je ne fume pas, je ne brûle que du coke. »

DARYMON.



LES CRÉATIONS D'ARTÈRES ET L'INITIATIVE PRIVÉE

Nous avons maintes fois signalé combien il est regrettable de laisser les propriétaires de terrains tracer à leur guise, c'est-à-dire suivant leur caprice du moment ou la compréhension plus ou moins exacte de leurs véritables intérêts, des voies nouvelles dans la banlieue, et, à ce propos, nous avons insisté sur la nécessité d'établir une fois pour toutes un programme d'alignements pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

Nous ne pouvons que constater qu'à ce point de vue général, la question n'a pas fait de pas sérieux autre que l'établissement du plan d'extension qui figure à l'Exposition, mais duquel il serait bon qu'il existe des reproductions en permettant l'étude, chose impossible à la hauteur où il se trouve placé dans le pavillon, en raison de la surface qu'il occupe.

Cependant, une Municipalité voisine s'est préoccupée du problème et, après avoir cherché à le résoudre, ce qui n'était précisément pas chose facile, elle l'a résolu en le supprimant.

Nous voulons parler de Villeurbanne où, d'ailleurs, la manie des créations de rues sévissait depuis longtemps avec une telle intensité que l'on aurait eu, avant peu, comme réseau d'artères, si l'on n'y avait pris garde, une sorte de toile gigantesque d'araignées ne laissant, autour de nombreuses voies étroites et zigzagantes, aucune place convenable pour l'établissement, dans de bonnes conditions, d'immeubles logeables et d'un revenu rémunérateur.

Frappée des inconvénients que nous avons signalés à nos lecteurs dans nos divers articles sur ce sujet, mais se trouvant dans l'impossibilité d'établir un plan de grande envergure, la Mairie de la commune voisine a pris, il y a quelques mois déjà, une série de mesures dans le but de mettre fin à la débauche des tracés bizarres et d'établir des règles pour l'avenir, mesures dont certaines s'inspirent de ce qui a été fait pour Lyon-Ville.

Mais la réglementation est tellement sévère que, d'une façon absolue, l'on empêche l'initiative privée de se manifester sous quelque forme que ce soit, même si elle voulait faire à ses risques et périls œuvre utile et durable dans l'intérêt général.

C'est, en somme, dépasser le but, et nous ne saurions trop protester contre ces dispositions draconiennes qui lésent à la fois les propriétaires et la masse des contribuables. Elles

pourraient, à la rigueur, s'admettre pour les rues à créer dans certains arrondissements de la Ville, mais non pas dans les parties où se trouvent de grands espaces libres.

Il suffira, pour se convaincre de nos dires, de lire l'arrêté que nous publions ci-après *in extenso* :

ARTICLE PREMIER. — Les propriétaires du sol et les propriétaires des passages, rues, impasses ou autres voies privées ouvertes au public sur des propriétés particulières, devront en entretenir le sol en bon état.

Ces voies devront présenter une largeur suffisante pour permettre, de chaque côté, l'établissement de trottoirs qui auront une largeur du 1/5 de la largeur de la rue. Ils seront limités par des bordures ou bordurettes en pierre de taille ou en cailloux roulés.

La chaussée sera empierrée de façon à présenter une résistance suffisante à la circulation, sa largeur sera des 3/5 de la largeur totale de la voie privée.

Des rigoles de 0 m. 50 de largeur en cailloux roulés posés sur béton seront établies de long des bordures.

Le nivellement des rigoles sera établi de façon à assurer l'écoulement des eaux.

Les rigoles devront être balayées et lavées chaque jour et tenues en constant état de propreté.

ART. 2. — Lorsque la largeur des voies privées sera telle qu'il n'y aura pas possibilité d'établir des trottoirs sans gêner la circulation des voitures, il sera établi, de chaque côté de la voie, une rigole double construite comme il est dit plus haut et présentant une largeur de 0 m. 80 au minimum.

ART. 3. — Les passages, rues, impasses, ou autres voies privées ouvertes au public sur des propriétés particulières, devront être éclairés d'une façon suffisante. Les appareils seront allumés dès la chute du jour, en même temps que ceux destinés à l'éclairage public, et l'éclairage en sera maintenu pendant toute la durée de la nuit.

ART. 4. — Il est enjoint aux propriétaires des maisons et terrains bordant les rues ou autres voies privées de faire enlever, chacun devant sa propriété, les dépôts de fumier, gravois et immondices, et de prendre toutes les dispositions convenables pour que la liberté et la sûreté de la circulation, aussi bien que la salubrité, ne soient pas compromises.

L'enlèvement des immondices sur les voies privées est prévu par l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} décembre 1911.

ART. 5. — Les voies privées à ouvrir auront, au minimum, 12 mètres de largeur, elles devront avoir, de chaque côté, des trottoirs de 2 m. 50 de largeur limités par des bordurettes en pierre de taille ou en cailloux roulés, la chaussée devra être empierrée en cailloux cassés ou autres matériaux d'égale dureté ; des rigoles de 0 m. 50 de largeur seront établies le long des bordures des trottoirs.

Ces rigoles devront être construites sur une couche de béton.

ART. 6. — Tout propriétaire d'enclos, situé sur la commune de Villeurbanne, qui voudra créer un quartier ou ouvrir une rue, une place ou un passage, devra, avant l'exécution, soumettre à l'administration municipale, les plans de distribution intérieure des dits clos et nivellements des voies à créer.

Si, dans un délai de deux mois, à partir du dépôt des plans et nivellements, constaté par un récépissé, l'Administration n'y met pas obstacle, le pétitionnaire pourra donner suite à ses projets en se conformant au règlement ; mais une autorisation préalable devra être donnée pour l'ouverture de la rue.

Les remblais nécessaires pour la construction de ces rues ne pourront être effectués avec des matières dégageant de mauvaises odeurs ou susceptibles de contaminer, par l'infiltration, la nappe d'eau souterraine.

Dans le cas où la voie privée devra se raccorder à une voie publique, une demande d'autorisation de voirie, dans la forme ordinaire, devra être produite, afin que les conditions du raccordement soient exactement déterminées par un arrêté de permis-sion régulière de voirie.

ART. 7. — Les voies privées se raccordant avec des voies publiques pourvues d'égouts devront être munies d'égouts ou de canalisations, suivant l'importance de ces voies, permettant de recueillir les eaux pluviales et ménagères des immeubles riverains et de les déverser dans l'égout de la voie publique.

Les propriétés des divers immeubles situés le long de cette voie privée seront tenus de déverser les eaux pluviales et ménagères dans cette canalisation ou égout, dans les conditions prévues pour les voies publiques.

ART. 8. — Les voies privées qui seraient impraticables pour les voitures seront barrées aux extrémités, de façon à prévenir les accidents.

ART. 9. — Il est défendu aux propriétaires ou locataires, de quelque profession qu'ils soient, de gêner ou embarrasser les voies privées, soit par des dépôts de marchandises, soit par des ateliers

de travail autres que ceux nécessaires à la réparation des bâtiments en bordure.

Il est également défendu d'y placer des bancs, chaises, tréteaux, comptoirs et tous autres objets, de quelque nature que ce soit, qui pourraient gêner la circulation.

ART. 10. — Les voies privées qui ne rempliraient pas toutes les conditions prescrites par le présent arrêté, seront interdites à la circulation publique, de jour comme de nuit, par des clôtures placées aux extrémités et tenues constamment fermées.

ART. 11. — Les voies privées munies de clôtures à leurs extrémités et qui rempliront, d'ailleurs, toutes les conditions nécessaires au point de vue de la viabilité et de l'écoulement des eaux, seront fermées le soir, dès la chute du jour, et au moment où cessera l'éclairage des dites voies.

ART. 12. — Toutes les prescriptions relatives à la salubrité, à la commodité ou à la sûreté de la circulation et applicables aux voies privées, sont également applicables aux voies ouvertes au public sur les propriétés particulières.

Il faut espérer que le Maire de Lyon ne sera pas aussi « radical » dans ses conceptions de la cité future et qu'il saura adopter, comme conséquence des études de la Commission d'extension et d'amélioration, une réglementation non seulement plus libérale que celle de son voisin, mais aussi que celle en vigueur dans notre Ville, et qu'il pourra amener la Municipalité de Villeurbanne, sur le point d'être annexée, à modifier, pour le plus grand bien de tous, son Code relatif aux créations d'artères.

VALROSE.

CONCOURS

LYON

CONSTRUCTIONS RURALES

Il est ouvert à l'occasion de l'Exposition internationale urbaine de Lyon, par le Service des Améliorations agricoles, un concours entre architectes, agronomes et autres personnes s'intéressant aux constructions rurales, pour l'établissement d'un projet d'étable avec les locaux annexes.

Les prix suivants pourraient être accordés pour ce concours :

- 1^{er} prix : 600 francs et une plaquette de vermeil ;
- 2^e prix : 500 francs et une médaille de vermeil ;
- 3^e prix : 400 francs et une médaille d'argent ;
- 4^e prix : 300 francs et une médaille d'argent ;
- 5^e prix : 300 francs et une médaille d'argent ;
- 6^e prix : 200 francs et une médaille de bronze ;
- 7^e prix : 100 francs et une médaille de bronze ;
- 8^e prix : 100 francs et une médaille de bronze.

L'attention des concurrents est spécialement attirée sur le prix de revient, l'emploi judicieux des matériaux de construction et surtout sur la manipulation du lait, qui devra être faite dans des conditions d'hygiène parfaite.

Chaque concurrent devra justifier de sa qualité de Français et ne pourra présenter qu'un seul projet établi pour un nombre d'animaux choisi par lui entre 10 et 40.

Les projets seront remis, avant le 10 octobre 1914, à l'Ingénieur des Améliorations agricoles, secrétaire du concours, 46, boulevard des Brotteaux, à Lyon, auprès de qui on pourra se procurer le programme détaillé.

Les prix seront décernés, à Lyon, avant la fermeture de l'Exposition internationale urbaine.

LYON

INSPECTEUR DE LA VOIE PUBLIQUE

Un concours pour la nomination d'un inspecteur de la voie publique aura lieu entre les employés des services municipaux, à l'hôtel de ville, le lundi 20 juillet 1914, à 9 heures du matin.

Les candidats à cet emploi devront adresser à M. le Maire une demande écrite, avant le 5 juillet, dernier délai.

NICE

KIOSQUE A MUSIQUE

Un concours est ouvert à Nice pour l'édification d'un kiosque à musique sur l'esplanade du Casino. Le prix, tous accessoires compris, ne devra pas dépasser 40.000 francs.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de l'exécution ; le deuxième recevra 500 francs et le troisième 300 francs.

Le concours sera clos le 3 août ; les projets seront exposés le 4 et jugés le 5 par un Jury désigné par la Municipalité après le dépôt des projets, et qui ne sera connu que le jour où il siégera.

TROYES

HABITATIONS A BON MARCHÉ

La Chambre de commerce de Troyes met au concours les plans et devis d'une maison destinée à l'habitation de personnes vivant principalement de leur salaire, et susceptible d'être classée parmi les habitations à bon marché, d'après la loi du 12 avril 1906, modifiée par celle du 25 décembre 1912.

Le but du concours est d'établir un prix de revient aussi exact que possible d'une maison, de façon à permettre à ceux qui envisageraient la construction, de savoir où pourrait les entraîner cette dépense.

La maison se composera de trois pièces : une cuisine-salle à manger et deux chambres, avec grenier sous le toit, et cave sous la cuisine ; les water-closets seront installés en appentis extérieurement.

Le plan schématique proposé, les données du devis, les principaux matériaux employés, les dispositions diverses sont indiqués dans un programme que la Chambre de commerce enverra à toutes les personnes qui en feront la demande.

TOURNON

HOTEL DES POSTES (*Résultats*).

Le jury, chargé d'examiner les neuf projets présentés, a procédé au classement suivant :

1^{er} prix, M. Félix MONCORGER, architecte à Lyon, 1, rue Commandant-Dubois, chargé de l'exécution.

2^e prix, MM. CHEVALLET et MARTIN, architectes à Lyon, 8, rue Constantine.

3^e prix, M. Marcel GALLIX, architecte à Tournon.

4^e prix, M. LOLLAGNIER, architecte à Saint-Chamond.

La *Construction Lyonnaise* adresse ses cordiales félicitations à notre jeune compatriote.

REVUE DE L'EXPOSITION

La Galerie de l'Habitation

La galerie consacrée à l'Habitation a été inaugurée samedi 27 juin ; comme sa voisine de l'Amcublement, inaugurée quelques instants auparavant, elle a pour excuse à son retard que les entrepreneurs et fournisseurs, accaparés par les installations de leurs clients, n'ont pu s'occuper d'eux-mêmes qu'en dernier lieu. Les cordonniers, dit-on — est-ce maintenant bien exact ? — sont toujours les plus mal chaussés ; les entrepreneurs, eux, ne sont pas les plus mal installés, tant s'en faut, et, malgré que les stands de l'Habitation n'offrent pas au frivole public des attraits aussi croustillants que le Salon de la Couture parisienne, on peut leur prédire un fort contingent de visiteurs et de... clients sérieux. Tombant perpendiculairement sur la grande allée où se trouvent les vitrines des soieries, que pas un visiteur ne s'abstiendra de voir, la galerie de l'Habitation ne peut manquer de solliciter les promeneurs qui tous s'y engageront, séduits par sa perspective harmonieuse dans la tonalité claire de ses coloris, avec l'ingénieuse utilisation des consoles transformées en proues d'où s'échappent en guirlandes retombantes les plantes et les fleurs aux chatoyantes couleurs.

Et si l'Exposition a élargi son cadre pour englober presque l'universalité des productions industrielles, là au moins a-t-elle conservé son caractère d'hygiène urbaine dont le plus grand nombre des stands sont le reflet.

Nous reviendrons à loisir sur la plupart des expositions des industries de l'habitation, qui offrent un très réel intérêt par la nouveauté de certains produits ou par des applications et utilisations pratiques des matériaux ; nous nous bornerons à signaler aujourd'hui l'exposition rétrospective de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon, où, auprès de pièces curieuses, coffres, plaques de cheminées, impostes en fer forgé et autres objets prêtés par des professionnels collectionneurs de raretés du métier qu'ils exercent, on voit, non sans un sourire de surprise, certains produits de la serrurerie du moyen âge, chers aux seigneurs de ce temps, quand ils quittaient le château dont la silhouette redoutable est évoquée de pittoresque façon dans un énorme tronc de bois travaillé et pourvu de tous les moyens de défense, et s'en allaient guerroyer au loin, ainsi rassurés sur la vertu des hautes et nobles dames leurs épouses. L'art du serrurier a eu, depuis, fort heureusement, d'autres sujets de s'exercer, et les nombreuses pièces exhibées dans des vitrines nous montrent quels progrès il a accomplis et combien il a gagné en art, tout en perdant de sa barbarie.

HENRI SOILLU.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La commune de *Miribel* va faire exécuter des travaux, s'élevant à 100.000 francs, pour l'adduction d'eau potable.

ALPES-MARITIMES. — La commune du *Cannet* va faire édifier un groupe scolaire au *Four-à-Chaux* ; le devis s'élève à 40.000 francs.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Marseille* a voté un crédit de 33.000 francs pour la construction d'une salle de classe, d'un préau, de passages couverts et d'une loge de concierge à l'école de garçons du boulevard Vauban ; 25.000 francs pour les travaux de blanchiment des écoles communales en 1914, et 8.000 francs pour le nettoyage des locaux après le blanchiment ; 5.914 francs pour la mise en état de viabilité de la rue de l'école, à *Mazargues* ; 4.000 francs pour les travaux de prolongement de la rue de la *Martinique*, entre les rues de la *Guadeloupe* et de *Guinée*, et, enfin, une somme de 15.000 francs est inscrite au budget de 1915 pour la participation de la Ville à des travaux de dragage et de modification d'ouvrages d'art du port des *Goudes* ; 7.000 francs pour la construction de 12 cabinets d'aisances, aménagement de la cour et d'un logement de concierge à l'école de filles du boulevard National, et 66.500 francs pour l'entretien des bâtiments hospitaliers.

DOUBS. — Un bureau de poste va être construit à *Arc-sous-Moutenot* ; la dépense prévue est de 15.000 francs. — Un crédit de 4.725 francs est affecté à la restauration des réservoirs, bornes-fontaines et chalets de *Gilley*.

HAUTE-LOIRE. — La commune de *Craponne-sur-Arzon* affecte à des travaux d'assainissement un crédit de 124.484 fr., ainsi réparti : égouts, 51.768 fr. ; lieux d'aisances, 1.032 fr. ; pavage et empierrement, 71.684 fr.

VAUCLUSE. — L'Administration municipale d'*Avignon* est autorisée à contracter un emprunt de 80.000 francs en vue d'exécution de travaux pour transformer l'ancien grand séminaire de la rue Saint-Charles en caserne.

NÉCROLOGIE

Eugène HUGUET, architecte.

Le 19 juin ont été célébrées à Lyon les obsèques de M. Eugène HUGUET, architecte, professeur à l'École régionale d'Architecture et à l'École des Beaux-Arts de Lyon.

Depuis 1891, il professait l'architecture à Lyon ; il contribua à la création de l'École régionale, dont il devint l'un des plus éminents professeurs.

Ses œuvres principales sont : le Palais municipal des Expositions du quai de Bondy, le Chalet des gardes du Parc, la Préfecture de Saint-Etienne, etc.

Il fut inhumé à Aoste, sous l'aile filiale et maternelle de cette belle petite église paroissiale, conçue par lui. Elle avait été sa première œuvre, la vraie fille de son âme.

Ses confrères, ses amis et ses élèves ont accompagné en grand nombre son cercueil à la gare de Perrache, où les discours suivants ont été prononcés :

M. N. SICARD, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE ET DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS.

Qu'il me soit permis, au nom de l'École Nationale des Beaux-Arts et de l'École Régionale d'Architecture, d'apporter devant ce cercueil le dernier adieu et les regrets des professeurs, collègues de Huguet, qui, tous, étaient ses amis, et ceux aussi de ses élèves, qui tous lui étaient profondément attachés par la plus vive affection.

Savant dans son art, plein de finesse, de sens artistique et de goût, rempli d'idées novatrices et pratiques tout à la fois, il savait faire passer toutes ses qualités dans l'esprit de ses élèves, futurs architectes.

Cette École Régionale qu'il avait tant à cœur de voir créer, il a pu voir comme elle répondait aux besoins de Lyon et de la région, car c'est une des plus prospères des cinq écoles existantes.

Dans notre École des Beaux-Arts, il fut professeur pendant près de vingt-quatre ans ; aussi laisse-t-il parmi nous un grand vide qu'il sera difficile de combler.

Adieu, Huguet ; votre souvenir restera longtemps dans notre École des Beaux-Arts où vous fûtes autrefois brillant élève, et où vous étiez revenu plus brillant professeur encore. Adieu !

M. L. ROGNAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS.

Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration et des professeurs de l'École Nationale des Beaux-Arts, qu'il me soit permis d'adresser ici un dernier adieu à celui qu'une mort cruelle et inattendue vient d'enlever brutalement à l'affection des siens, de ses élèves et de tous ses amis.

Sa perte sera également ressentie par l'art qui voit disparaître en pleine maturité un architecte d'un grand et véritable talent, et par notre chère école qui comptait en lui un de ses collaborateurs les plus anciens et les plus dévoués. Elle attristera cette cité lyonnaise qu'il aima toujours, où il débuta, où il revint poursuivre sa belle et trop courte carrière, et qui, avec les œuvres qu'il y laisse, gardera le souvenir de son nom, comme d'un des enfants d'adoption dont elle a le droit d'être fière.

Élève de cette École des Beaux-Arts où il devait professer plus tard, Eugène Huguet se distingua vite par ses brillantes qualités et le Prix de Paris lui permit d'aller continuer ses études dans la capitale, à l'atelier Blondel et à l'École des Beaux-Arts, où il était successivement récompensé aux concours Rougevin, Godeboeuf et des Américains. Enfin, logiste à vingt-trois ans, et, pour couronner la série de ses succès, il obtenait, en 1886, le premier second Grand Prix de Rome.

En 1891, il était nommé professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Lyon, où il remplaçait son maître, Antonin Louvier.

Dès lors et pendant vingt-trois années, avec une ardeur et une persévérance inlassables, une conscience admirable, une connaissance très sûre de son métier et de son art, il ne cessa de prodiguer son enseignement et ses conseils à toute une pléiade de ces jeunes gens dont il sut se faire aimer et comprendre, et parmi lesquels sa clairvoyance et sa patiente sollicitude découvrirent et firent éclore tant de jeunes talents qui, depuis, ont porté leurs fruits.

À la création des Écoles Régionales d'Architecture, Huguet nous a apporté un concours actif et dévoué ; nous l'avions invité à prendre part aux séances du Conseil et c'est à lui que nous devons l'établissement du budget de l'École Régionale de Lyon, la mise en marche de tous les organes contribuant à la vie pleine d'activité

de cette école et la direction d'un atelier où les élèves puisaient les meilleurs conseils et recevaient une impulsion savante, précise et artistique.

Désigné tout naturellement comme professeur de la nouvelle École, il s'acquitta de telle façon de sa mission que sa collaboration a été pour beaucoup dans les succès qui ont classé l'École de Lyon au premier rang des Écoles Régionales.

Comme architecte, son goût très fin, très sûr et distingué, ses recherches originales et personnelles aussi bien dans les plans que dans l'étude intéressante et consciencieuse des détails, font de ce qu'il a conçu et produit des œuvres d'un caractère vraiment architectural et qui resteront. Je ne citerai que pour mémoire la Préfecture de Saint-Etienne, le Conservatoire de Lyon, la Maison des Gardes au Parc, l'Église d'Aoste et divers immeubles de rapport à Lyon.

Tous ceux qui furent ses camarades, ses amis, ses collègues, regretteront en lui un homme d'un cœur excellent, profondément dévoué et serviable, un esprit ouvert et très droit et d'une rare indépendance artistique. Malgré l'affection dont l'entouraient tous ceux qui savaient apprécier ses belles qualités, il n'eut pas toujours les satisfactions dues à son mérite d'homme et d'artiste ! Les souffrances physiques de ces dernières années étaient venues assombrir son existence sans qu'il se départît un seul instant du juvénile intérêt qu'il portait à son art et à son enseignement. Et lorsque nous espérions le voir longtemps encore parmi nous, le dévouement s'est produit, cruel et implacable.

Que tous ceux à qui il était cher reçoivent ici l'expression de notre profonde tristesse et de notre douloureuse sympathie.

M. BAJARD, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE.

Messieurs,

Je ne veux rien ajouter aux éloges que des voix plus autorisées que la mienne ont prononcés. Mon but est plus humble. Je viens, au nom de mes camarades de l'École Régionale d'Architecture de Lyon et de l'atelier Huguet, déposer aux pieds de notre maître vénéré, l'hommage de notre filial attachement.

Tous, vous avez connu son grand et fécond talent ; tous, vous avez rendu hommage à sa probité artistique. Plusieurs parmi vous ont goûté la sincérité de son amitié, ont apprécié intimement et son esprit et son cœur.

Mais, j'ose le dire, c'est à nous, à ses élèves, qu'il avait réservé le meilleur de lui-même... Permettez-nous donc de nous incliner devant son cercueil.

Ah ! comment dire à quel degré il élevait l'art d'enseigner !... Comment faire connaître la souplesse d'un talent qui savait se plier aux exigences des esquisses d'élèves, pour en tirer toujours — et sans nuire jamais à la personnalité de leur auteur — le meilleur résultat. Comment vanter le dévouement qu'il apportait à la cause des Écoles Régionales...

Il avait fondé ici cet organe, si spécial des Écoles d'Architecture qu'on nomme « un atelier », et les soixante élèves qui, sous sa direction, sont entrés par là, dans leur voie, pourraient vous dire comment il savait les guider ! Il exerçait sur nous une véritable paternité intellectuelle, et chacun de nous lui doit ce qu'il est.

C'est pourquoi, ceux-là même qui ont quitté Lyon, mais à qui il a montré la route vers l'art qu'il aimait, s'unissent à nous par la pensée et mêlent leurs regrets aux nôtres.

Maître, permettez à l'un de ceux sur la tâche desquels vous vous êtes penché bien souvent, de vous rendre un public hommage de gratitude. Vous aviez parcouru avec éclat la carrière où nous débutons, et vous nous avez appris qu'elle est, entre toutes, difficile et belle. Nous vous promettons aujourd'hui de la poursuivre sans défaillance. L'idéal de beauté auquel vous avez consacré votre vie sera notre idéal. Voilà notre manière, à nous, d'honorer pour toujours votre mémoire !

Maître, recevez le dernier salut de vos élèves en pleurs !

FÊTE DU DOUBE-MÈTRE

« Le Double-Mètre », fondé à Lyon en 1898, Société amicale des contremaîtres et employés d'entreprise de maçonnerie et similaires, 285^e Société de secours mutuels et de retraite, s'occupe d'orphelinat, d'enseignement professionnel, de placement et de maternité. Au 1^{er} janvier 1914, il comptait 337 membres, tant honoraires que participants : c'est dire que cette Société est sur la voie du développement et de la prospérité.

Dimanche 21 juin, il donnait sa fête annuelle au Restaurant des Délices, sous la présidence d'honneur de M. Martial Paufique, assisté de MM. Volpelier, vice-président de la Fédéra-

tion départementale de la Mutualité, président du Conseil général ; Cachard, président actif ; Perrier, président de la section de Saint-Etienne ; Ailloud, vice-président ; Rollet, président de la 113^e ; Chomel, président de la Société Académique d'Architecture ; Grange, secrétaire du Syndicat des Entrepreneurs de maçonnerie, conseiller prud'homme ; Jeannetaud, vice-président de la section de Saint-Etienne ; Nodet, secrétaire général, etc.

Entre la première et la deuxième partie du service, divers discours furent prononcés. M. Cachard, après avoir transmis les excuses de diverses personnalités, remercia M. Paufigue de l'honneur qu'il faisait à la Société en présidant ces agapes, et le félicita de la mention honorable de la Mutualité qu'il avait reçue récemment. Il lui offrit une plaquette, en témoignage de la haute estime en laquelle le tient « le Double-Mètre ». Il remercia MM. Volpelier, Chomel, Grange, Péronnet, Baudiot et la délégation stéphanoise.

A son tour, M. Martial Paufigue remercia M. Cachard pour ses paroles aimables et du présent qu'il lui avait fait, promettant de lui garder la meilleure place parmi les témoignages de sympathie dont il est comblé. Il fit l'éloge de M. Cachard et de son dévouement à la grande cause de la Mutualité et le félicita d'avoir introduit les dames dans la 285^e, « ces bons génies du « Double-Mètre ». Il porta leur santé et celle des hôtes et du « Double-Mètre », auquel il souhaita la plus grande prospérité.

M. Volpelier remercia M. Cachard pour la belle plaquette qu'il venait de lui remettre, et le félicita des progrès réalisés par lui dans l'ordre de la Mutualité, qui occupe un des premiers rangs à Lyon. Il leva son verre à l'assistance et au « Double-Mètre ».

M. Grange distribue aux lauréats du cours pratique du Bâtiment les livrets de caisse d'épargne : 1 livret de 25 francs à M. Faury ; 1 livret de 15 francs à M. Monnier.

M. Paufigue remet des médailles de bronze du « Double-Mètre » à MM. Cachard, président ; Nodet, secrétaire général ; Redondeau, membre fondateur, et Etienne Pitance.

Les convives se répandirent alors dans les jardins pour s'y livrer à divers jeux et, après une heure et demie d'intervalle, vinrent reprendre leurs places dans la salle du banquet.

La fête se continua et s'activa par une sauterie des plus animées, au son de la vielle.

XLII^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Le Congrès de la Société centrale des Architectes français, dont *la Construction Lyonnaise* a publié le programme détaillé dans son dernier numéro, s'est ouvert lundi matin, 22 juin, au Palais du Commerce, salle des Réunions Industrielles.

La première séance a été consacrée surtout à l'exposé des principales questions qui étaient à l'ordre du jour de cet important Congrès.

Dans l'après-midi, M. Sainte-Marie Perrin, architecte du Gouvernement, a fait une conférence sur *les monuments de Lyon*. Cette conférence était en quelque sorte une préparation à la visite de la Ville, qui eut lieu ensuite, sous la conduite d'architectes lyonnais.

Le mardi, les membres du Congrès ont consacré leur temps à des excursions organisées par la Société Académique d'Architecture de Lyon, soit à la Chartreuse, soit à Vienne.

La séance du 24 juin a été tenue sous la présidence de M. G. Olive, vice-président de la Société Centrale, salle des Prud'hommes, au Palais de la Bourse.

Après un résumé présenté par M. G. Olive, président, sur la question des *honoraires dus à l'architecte par des particuliers*, M. Blanchard (Paris) donne lecture de son rapport,

et M. Ch. Wallon (secrétaire de la S. C.) communiqua à l'Assemblée les principes généraux et fondamentaux résultant des travaux de la Commission intersociété, réunie à Paris sous les auspices de la Société Centrale. M. G. Olive, président, rappela comment a été établi ce travail, avec quelle courtoisie et bonne confraternité il a été discuté et proposa à l'Assemblée de l'étudier par paragraphes.

MM. Lacau, Christie, Bruel, Leroy, Bourbon, Garot prirent successivement la parole.

L'après-midi a été consacré à la visite de l'Exposition, sous la conduite de M. Tony Garnier, architecte. Les visiteurs ont été vivement intéressés par l'importance des bâtiments et la hardiesse des constructions autant que par l'originalité des édifices destinés aux abattoirs, et surtout par le grand hall, qui doit servir de marché aux bestiaux.

Réunis dans la salle des Réunions Industrielles, les congressistes ont continué, le mercredi matin, l'étude de la question des honoraires dus à l'architecte par des particuliers.

M. G. Olive, président, résuma les travaux de la séance précédente et donna lecture du titre II, traitant des honoraires pour une opération d'ensemble, comportant la conception et la réalisation de l'œuvre à édifier.

M. Chomel indiqua la nécessité d'une convention préalable entre client et architecte pour éviter toute contestation ultérieure.

Le Congrès étudia ensuite le cas où le client ne réclame l'intervention de l'architecte que pour certaines opérations partielles ; les honoraires dus pour travaux d'entretien et de réparations, opérations accessoires et travaux divers ou exécutés à distance. MM. Leroy, Risch, Garot, Chomel, Chevallet, Villain, Blanchard, Boudard et Lacau prirent successivement la parole.

A 2 heures, a eu lieu la distribution des récompenses, dont voici celles qui concernent notre région :

Architecture privée, *grande Médaille d'Argent*, M. ROSTAGNAT, architecte à Lyon.

Personnel du bâtiment : Entrepreneurs, *Médaille d'Argent*, M. TOURTE aîné, entrepreneur de maçonnerie à Lyon. — Contremaîtres et ouvriers, *Médaille d'Argent*, MM. PEYNAUD, contremaitre maçon à Lyon ; PITTON, contremaitre maçon à Lyon ; COUBERT, contremaitre maçon à Lyon ; MARTIN-LÉONARD GÉRY, contremaitre maçon à Lyon ; Jean AUGIER, contremaitre maçon à Lyon ; DIDIER, maître tailleur de pierres à Lyon ; BARBERIN, menuisier à Lyon.

Le reste de l'après-midi a été consacré aux visites du Musée historique des tissus, de l'hôtel de ville, de la cathédrale Saint-Jean et de la basilique de Fourvière.

La séance de jeudi matin, sous la présidence de M. Lalou, président de la Société Centrale, membre de l'Institut, a été consacrée à la suite de la discussion sur les honoraires dus par les particuliers. M. Roux-Spitz, de Lyon, a présenté un intéressant rapport sur les patentes : les conclusions en ont été renvoyées à l'examen du futur Congrès, qui aura lieu à Paris.

Le soir, un banquet réunissait les congressistes sous la présidence de M. Lalou. La fête se terminait par une séance de Guignol et une soirée dansante des plus animées.

La Société Centrale des Architectes français est représentée à notre Exposition, dans le salon des Industries parisiennes, par la belle composition décorative que le maître Harnotin a exécutée à l'occasion de l'Exposition de Gand en 1913, et que nous pouvons admirer en une belle photographie de 50 x 60 ; l'original mesure 3 x 4 mètres. Nous sommes heureux d'en donner une reproduction avec la bienveillante autorisation de l'auteur, grâce à l'obligeante communication du cliché par notre confrère *l'Architecture*. Nos lecteurs en apprécieront tout le charme et la distinction, les formes d'une harmonie délicate et gracieuse ; le jury de l'Exposition de Gand a témoigné sa haute estime pour cette œuvre, en lui décernant un Grand Prix.

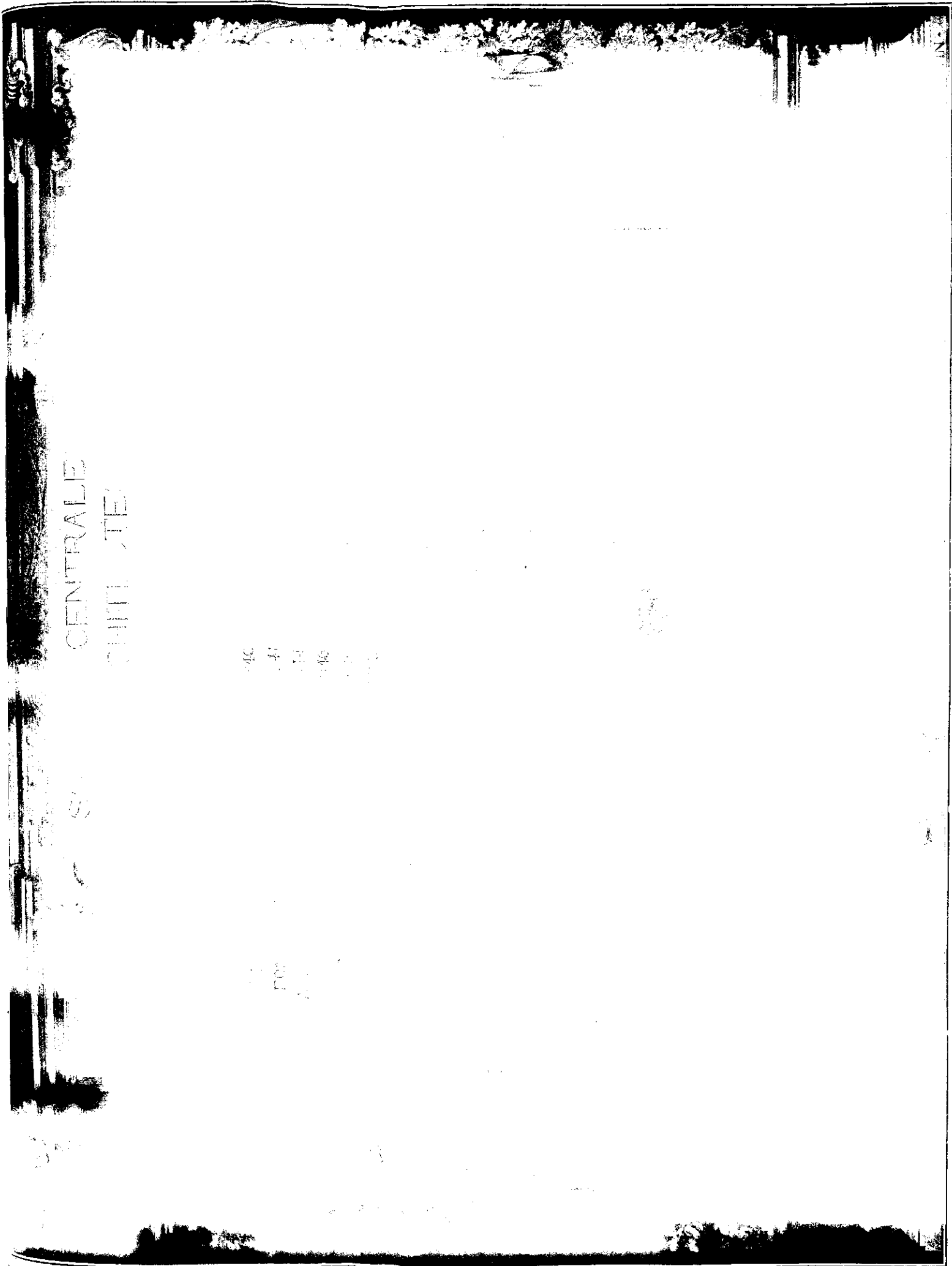


TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES, FIGURANT A L'EXPOSITION DE LYON
Composition de M. HANNON. — (Cliché Béhelé et C^{ie} communiqué par l'Architecte).

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Service de la voirie.

Par arrêté du 17 juin, M. Rendu (Jean-Louis), inspecteur de la voie publique, a été, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à dater du 1^{er} juillet 1914.

Le Monument Thimonnier,

Les auteurs des quatre projets qualifiés pour l'épreuve finale ont bien voulu exposer leurs maquettes à l'Exposition de Lyon.

Ces maquettes, ainsi que les dessins et plans qui les accompagnent, sont visibles au stand de la Société lyonnaise des Inventeurs et Artistes industriels, classe Economie sociale, pavillon n° 36, angle de l'avenue de Bordeaux et de la rue de Lille.

Ces quatre projets sont issus du concours qui a eu lieu le 10 juin, au Palais municipal du quai de Bondy, où treize œuvres étaient rassemblées. Nous en avons publié les résultats dans notre dernier numéro, ainsi que la composition du jury.

Ces quatre projets seulement prendront part au deuxième concours, qui aura lieu dans la deuxième quinzaine de septembre. Le règlement en sera communiqué incessamment.

Nous pouvons déjà en indiquer les conditions principales, soit :

Présentation d'une maquette à l'échelle de 0,25 ; précision rigoureuse du devis, qui ne devra pas dépasser 15.000 francs.

La responsabilité des architectes.

On lit, dans le *Bâtiment* du 28 juin :

« Le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand vient de condamner à huit jours de prison avec sursis l'architecte de la Ville, M. Poncelet, déclaré coupable d'homicide par imprudence.

« Lors des démolitions effectuées dans le quartier Saint-Éloi, une maison voisine des immeubles destinés à disparaître s'effondra. Il y eut trois morts et six blessés.

« Les entrepreneurs de démolitions, traduits avec l'architecte devant le Tribunal correctionnel, ont été mis hors de cause, tandis que celui-ci, outre ses huit jours de prison, se voyait condamné, pour n'avoir pas protégé les immeubles habités situés dans la zone dangereuse, à 10.000 francs de dommages-intérêts envers l'un des blessés. »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 6 au 26 juin 1914

Rue Laurent-Carle. Maison. Propr., M. Laguerre, 42, avenue Berthelot. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue Nouvelle-C.-Nieuport. Maison. Propr., M. Lyonnet, boulevard Pinel, 218.

Rue Villebois-Mareuil. Maison. Propr., M. Laurent, rue Saint-Gervais, 11 bis.

Rue de l'Est. Exhaussement. Propr., M. Carle, y demeurant. Entrepr., M. Sirieix.

Route d'Heyrieux, 26. Exhaussement. Propr., Mme veuve Gardelle, place de Monplaisir, 2. Arch., M. Delalande, rue Montesquieu, 118.

Impasse du Sablon. Exhaussement et transformation. Propr., M. Mermoz, y demeurant. Arch., M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.

Rue Léon-Tolstoï, 26. Maison. Propr., M. Michaud, rue Sébastien-Gryphe, 133. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue Nouvelle, à Monplaisir. Maison. Propr., M. Ginot, 168, route d'Heyrieux. Arch., M. Gressard, rue Poncet, 14, à Villeurbanne.

Rue Victor-Lagrange. Usine. Propr., MM. Thomas et Pellen, avenue Leclerc, 8. Entrepr., MM. Curieux et Maître, rue des Remparts-d'Ainay, 16.

Rue Trouville, 8. Immeuble. Propr., M. Bouvier, rue de la Guillotière, 179. Entrepr., MM. Gilbert et Lemasson, rue Vendôme, 233.

Rue Besson, 56. Exhaussement. Propr., M. Reverchon, y demeurant.

Rue Edouard-Nieuport. Maison. Propr., M. Coulaudon, rue Garibaldi, 275.

Rue Béchevelin et rue de la Vierge. Maison. Propr., Société Immobilière du III^e arrondissement. Arch., M. Ponsard, 41, rue Paul-Chenavard.

Impasse Henry. Maison. Propr., M. Sautour, rue Vuillon.

Chemin de Debourg, 9. Construction. Propr., M. Vachez, y demeurant.

Rue Stéphane-Coignet, 16. Construction. Propr., Mme veuve Jar-dailon, y demeurant.

Rue Charles-Richard. Maison. Propr., M. Viotter, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

Chemin des Pins, 148. Maison. Propr., M. Billard, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

Chemin des Grandes-Terres, 32. Exhaussement. Propr., M. Corcelle, y demeurant. M. Clément, chemin de Choulans, 124.

Rue Jullien, 22. Villa. Propr., M. Pernin, y demeurant. Arch., M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.

Rue Charles-Richard. Villa. Propr., M. Coste, place Sainte-Marie. Arch., M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.

Rue Bournes. Maison. Propr., M. Livet, rue Belfort, 2. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Avenue Berthelot, 165. Exhaussement. Propr., M. Subac, y demeurant.

Rue Bossuet, 117. Maison. Propr., M. Bosle, rue Grobon, 32. Arch., MM. Civrieux et Maître, rue des Remparts-d'Ainay.

Rue du Commandant-Marchand. Maison. Propr., M. Garcin, rue du Commandant-Marchand. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	26 juin 1914	droits d'accise en sus les 100 kil
Cuivre en lingots affine	180 »	185 »
— en planche rouge	222 50	227 50
— — — jaune	195 »	197 50
Etain Banca en lingots	345 »	390 »
— Billiton et détroits en lingots	375 »	380 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	54 50	55 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	58 50	59 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	57 50
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	160 »	» »
— laminé	625 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	215 »	» »
— laminé	405 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 »	21 50
Fer à double T. AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	23 »	23 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 16 juin. — *Mairie de Lyon.* — Vente d'un terrain communal de 113 m. 57 d. carrés, situé à l'angle des rues François-Vernay et de l'Angile. Mise à prix, 15.672 fr. 66. Adjud., Mme de Villeneuve, demeurant à Lyon, rue du Plat, 7, seul enchérisseur à 15.899 fr. 80.

Rhône. — 22 juin. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place de Lyon pour la construction d'une prison militaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pavages, carrelages, dallages, travaux en ciment, couvertures en tuiles et en ardoises, asphaltes, bitumes et plantations, ciment armé. Montant, 310.976 fr. Soumissionnaires : MM. Bourcier, 12 p. 100. — Maigre, 10 p. 100. — Rix, 4 p. 100. — Bourbon, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. Biguet, Détraz, prix du devis. — MM. Darnaud, 2 p. 100. — Thorame, 3 p. 100. — Plancoulaine, 4 p. 100. — Brun, 5,15 p. 100 — Leclerc, 6,10 p. 100. — Sabarly, 7 p. 100. — Grange, 10,16 p. 100. — Moain, 11 p. 100. — Chaboud, 11,15 p. 100. — Germain, 12 p. 100. — Bourdeau, 12,70 p. 100. — Besson, 13,25 p. 100. — Adjud., M. Pérol, avenue Félix-Faure, 79, à Lyon, 13,75 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Montant, 40.780 fr. Soumissionnaires : MM. Thévenon, 1 p. 100. — Signoret, 5 p. 100. — Arnaud, 6,55 p. 100. — Pérol, 12 p. 100. — Germain, 15 p. 100. — Société des ouvriers menuisiers, 15,50 p. 100. — Maigre, 16,60 p. 100. — Association des charpentiers, 18 p. 100. — Petit et Chatagnon, 20,10 p. 100. — Lafosse, 21,75 p. 100. — Adjud., M. Richard, rue Neuve-de-la-Villardière, 18, à Lyon, 23,20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, fumisterie, poélerie et objets mobiliers en fer ou en fonte. Montant, 46.649 fr. Soumissionnaires : MM. Bourbon, 2 p. 100 — Servonnat, 10,25 p. 100. — Pérol, 14 p. 100. — Coudant, 15 p. 100. — Dupont, 16 p. 100. — Godard, 18,40 p. 100. — Bonhomme, 22,30 p. 100. — Mary, 23,35 p. 100. — Bertrand, 23,60 p. 100. — Georges, 23,75 p. 100. — Adjud., M. Para, avenue de Vizille, 7, à Grenoble, 27,20 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couvertures métalliques, zinguerie, cuivrierie, plomberie, conduites d'eau et de gaz. Montant, 8.655 fr. Soumissionnaires : MM. Gérin, 6 p. 100.

— Délégué, 8 p. 100. — Pérol, 13 p. 100. — Pena, 19 p. 100. — Adjud., Société coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers et zingueurs de Lyon, rue Saint-Michel, 58, à Lyon, 28 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, coaltarisation, goudronnage, tenture et vitrerie. Montant, 15.290 fr. Soumissionnaires: MM. Pérol, 12 p. 100. — Thévenet, 21,55 p. 100. — Pauty, 22,10 p. 100. — Union lyonnaise des entrepreneurs de peinture et plâtrerie, 23,40 p. 100. — Jullien, 23,50 p. 100. — Adjud., M. Ginestière, 7, quai Claude-Bernard, à Lyon, 28,70 p. 100 de rabais.

Allier. — 24 mai. — *Mairie de Paray-sous-Briailles.* — Construction d'un pont en béton armé. Montant, 7.340 fr. Adjud., M. Robert, à Vichy, 3 p. 100 de rabais.

Allier. — 10 mai. — *Mairie de Lapalisse.* — Travaux à exécuter à l'hôpital-hospice. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, etc., des bâtiments en construction. Montant, 24.502 fr. 52. Adjud., Société ouvrière des plâtriers de Montluçon, 19 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Maçonnerie, charpente, couverture, etc. Montant, 36.403 fr. 83. Adjud., M. Labaye, à Magnat, 11 p. 100 d'augmentation. — 5^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 3.334 fr. 67. Adjud., M. Laurent, à Lapalisse, 17 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.787 fr. 39. Adjud., Société ouvrière de Montluçon, 19 p. 100 de rabais.

Allier. — 17 juin. — *Mairie de Vichy.* — Travaux pour concessions d'eau aux habitants comprenant la fourniture et l'installation des appareils entre la conduite de la ville et le parement intérieur du mur des habitations des abonnées, ainsi que les fournitures et main-d'œuvre concernant l'entretien des appareils de la distribution d'eau de la ville. Montant annuel, 2.000 fr. Adjud., M. Albert Breton, à Vichy, 8 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 24 mai. — *Mairie de Saint-Maurice-d'Ardèche.* — Construction d'une école mixte. Montant, 14.157 fr. Adjud., M. Broussette, à Ruoms, prix du devis.

Ardèche. — 21 juin. — *Mairie de Lamastre.* — Construction d'abattoirs. Montant, 27.008 fr. 54. Soumissionnaires: MM. A. Francon, 5 p. 100. — M. Béraud, 3 p. 100. — V. Archier, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. P. Clozel, 2 p. 100. — M. Bertrand, 3 p. 100. — L. Vallon, D. Cret, 5 p. 100. — H. Michel, 8 p. 100. — Adjud., M. Adolphe Fournier, à Lamastre, 8,01 p. 100 de rabais.

Doubs. — 28 mai. — *Hôtel de ville de Pontarlier.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Gilley. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1, de Gilley à Arc-sous-Cicon. Montant, 7.662 fr. 94. Soumissionnaire: M. Mercier, 4 p. 100. — Adjud., M. Sanseigne, à Loray, 8 p. 100 de rabais. Hauterive-la-Fresse. Reconstruction d'un pont sur le Doubs (chemin rural de Montbenoit au mont d'Hauterive). — 2^e lot. Terrassements, maçonneries et chaussées. Montant, 7.476 fr. 18. Adjud., M. Giroud, à Pontarlier, prix du devis. — 3^e lot. Tablier métallique. Montant, 12.436 fr. 14. Soumissionnaire: M. Boidot, 5 p. 100. — Adjud., MM. Butin et Legeay, à Lons-le-Saunier (Jura), 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. La Longeville. Construction d'une école au hameau des Matfrets. Montant, 15.746 fr. 80. Soumissionnaires: M. M. Borgazzi, prix du devis. — MM. J. Barassi, 1 p. 100. — J.-B. Copiatti, 5 p. 100. — P. Gianoli, Eug. Caretti, 10 p. 100. — M. Pérazzi, J. Barassi, 11 p. 100. Adjud., M. Jean-Barassi, à Gilley, 15 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Verrières-de-Joux. Reconstruction des cabinets d'aisances de l'école, du mur de soutènement de la cour et réparations diverses. Montant, 3.192 fr. 25. Soumissionnaires: M. M. M. Borgazzi, J. Solca, 7 p. 100. — Adjud., M. Eugène Caretti, à Pontarlier, 8 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Boujailles. Réparations et transformations à divers bâtiments communaux. Montant, 5.528 fr. 64. Soumissionnaires: M. G. Demarchi, prix du devis. — MM. M. Borgazzi, 7 p. 100. — J. Riboni, H. Besangon, G. Boschetti, 10 p. 100. — Adjud., M. Jean-Baptiste Copiatti, à Frasne, 15 p. 100 de rabais.

Doubs. — *Préfecture.* — Installation de chauffage central à l'hospice de Blamont. Adjud., Compagnie des Forges d'Andincourt, à 11.650 fr.

Haute-Loire. — 24 mai. — *Mairie de Beauzac.* — Construction d'une école mixte au hameau des Bernauds. Montant, 11.800 fr. Adjud., M. Jean-Marie Favier, à Beaux, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 24 mai. — *Mairie d'Estables.* — Adduction d'eau potable. Montant, 15.007 fr. 50. Non adjugé.

Haute-Loire. — 24 mai. — *Mairie de Vazeilles.* — Construction d'une école mixte. Montant, 20.661 fr. Aucun soumissionnaire.

Haute-Loire. — 7 juin. — *Mairie de Sauvages.* — Construction d'un groupe scolaire et école maternelle. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, Montant, 43.304 fr. 09. Non adjugé. — 2^e lot. Charpente, couverture, etc. Montant, 42.810 fr. 91. Non adjugé. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 12.728 fr. 52. Adjud., M. Faure, à Clermont-Ferrand, 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 4.163 fr. 59. Adjud., M. Veyseyre, à Langeac, 6 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 6 juin. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Jonzier-Epagny. Adduction d'eau. Montant, 4.790 fr. Soumissionnaires: MM. L. Monateri, 9 p. 100. — Gallo-Grato, Fonderies de Pont-à-Mousson, 11 p. 100. — Adjud., M. Auguste Grégoire, à Frangy, 12 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 22 juin. — *Préfecture.* — Travaux départementaux et communaux. — 1^{er} lot. Saint-Loup-sur-Sémouse. Construction d'une caserne de gendarmerie. Montant, 50.813 fr. 30. Adjud., M. Gianina, à Lure, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Réfection du pavage, traverse de Jussey. Montant, 30.042 fr. 25. Adjud., M. Martin, à Dijon, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction de rigoles pavées à Authoison. Montant, 1.980 fr. 55. Adjud., M. Brunella, à Loulans, 10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Navenne. Réparation à l'ancien presbytère, etc. Montant, 1.292 fr. Adjud., M. Ducrot, à Noidans-le-Ferroux, 6 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Val-Saint-Eloy. Réparation à l'église. Montant, 1.487 fr. Adjud., M. Detrait, à Breurey-lès-Favernay, 14 p. 100 de

rabais. — 6^e lot. Rosey. Réparations à la maison commune, etc. Montant, 1.101 fr. 45. Non adjugé. — 7^e lot. Bourbévèlle. Reconstruction de l'école. Montant, 10.896 fr. 15. Adjud., M. Laurent, à Mersuay, 7 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Chambornay-les-Bellevaux. Rectification de la rue du Pays-Neuf. Montant, 1.852 fr. 50. Adjud., M. Fontana, à Port-sur-Saône, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 29 mai. — *Mairie de Royas.* — Chemins vicinaux ordinaires n° 3, de Royas, et 5, de Villeneuve de-Marc. Rectification et élargissement entre le chemin de grande communication n° 69, à Royas et le chemin vicinal ordinaire n° 1 de Villeneuve-de-Marc, sur 2.921 m. 53. Montant, 24.000 fr. Soumissionnaires: M. G. Sibillon, prix du devis. — M. J. Fanjat, 5 p. 100. — Adjud., M. Joseph Seigle, à Saint-Jean-de-Bournay, 6 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 juin. — *Mairie de Villard-Bonnot.* — Travaux divers. 1^{er} Agrandissement des écoles du chef lieu et construction de l'hôtel de ville. 1^{er} lot. Foutilles, maçonnerie, pierre de taille, ciment. Montant, 50.385 fr. 25. Adjud., M. Murienne, à Uriage, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 30.905 fr. 96. Adjud., M. Jourdan, à Vizille, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 10.021 fr. 50. Adjud., M. Roget, à Lancy, 16,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie, quincaillerie, mobilier. Montant, 17.158 fr. Adjud., M. Payerne, à Brignoud, 5 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie, assainissement. Montant, 8.701 fr. Adjud., M. Gonnon, à Grenoble, 15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 7.466 fr. Adjud., M. Kaslin, à Grenoble, 27 p. 100 de rabais. — 2^e Construction d'une école enfantine (section de la mairie). Lot unique. Montant, 33.347 fr. 81. Adjud., M. Jean Bertagnolio, à Villard-Bonnot, 16 p. 100 de rabais.

Isère. — 21 juin. — *Mairie de Vasselin.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Vignieu à Saint-Sorlin. Construction. Montant, 18.200 fr. Soumissionnaires: M. Bertollo Cavalli, prix du devis. — MM. Claude Roux-Sibillon, 2 p. 100. — Auguste Roux-Sibillon, 1 p. 100. — Adjud., M. Meunier-Curtinet, à Montferrat, 3 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 juin. — *Mairie de Grenoble.* — Service du génie. Construction d'un pavillon et d'un magasin au camp de Chambaran, 1^{er} Pavillon. Lot unique. Montant, 31.400 fr. Adjud., M. Perriolat, à Montfalcon, 1 p. 100 de rabais. — 2^e Magasin. Lot unique. Montant, 10.100 fr. Adjud., M. Perraud, à Roybon, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 25 juin. — *Mairie de Goncelin.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Goncelin à Ruche. Construction de la partie comprise entre le bourg de Goncelin et le hameau de Pelanne, sur 1.612 m. 84. Montant, 43.200 fr. Soumissionnaire: M. J. Grandmaison, prix du devis. — MM. Bertolo Cavalli, 1 p. 100. — A. Serratrice, 2 p. 100. — C. Rossi, J. Serratrice, 3 p. 100. — E. Couvert, 4 p. 100. — F. Ferend, 5 p. 100. — L. Allimend, 6 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais fixé à 8 p. 100 non atteint.

Jura. — 30 mai. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Construction d'une école mixte. Montant, 23.000 fr. Adjud., M. Masson, à Lamoura, 5 p. 100 d'augmentation.

Jura. — 4 juin. — *Préfecture.* — Tramway de Lons-le-Saunier à Saint-Claude. Substitution de rails P.-L.-M. de 34 k. aux rails actuels de 20 k. 500. Montant, 101.400 fr. Soumissionnaires: MM. Billon, 10 p. 100. — Perrier, 30 p. 100. — Monneret, 35 p. 100 d'augmentation. — M. Pinaud, prix du devis. — M. Truchetet, 3 p. 100. — Adjud., M. Bidaine, à Dijon (Côte-d'Or), 6 p. 100 de rabais.

Jura. — 4 juin. — *Préfecture.* — Tramways de Lons-le-Saunier à Saint-Claude, à Arinthod et à Foncine-le-Haut. Construction de logements dans les gares. Montant, 90.000 fr. Soumissionnaire: M. Zanada, 5 p. 100. — Non adjugé.

Jura. — 12 juin. — *Mairie de Saint-Claude.* — Travaux communaux. Construction d'un réservoir d'eau. Montant, 87.270 fr. 66. Soumissionnaires: M. Bongain, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Tonetti, 5 p. 100. — Blanc, 9 p. 100. — Adjud., M. Rasario, à Paris, 18 p. 100 de rabais. — Allongement et réparation diverses au pont métallique sur la Bienne. Montant, 13.000 fr. Adjud., M. Pacaud, à Hières, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 28 mai. — *Mairie de Montrbrison.* — Agrandissement de l'école supérieure de garçons. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 20.900 fr. Soumissionnaires: MM. Tranchard, 1 p. 100. — Dubost, 5 p. 100. — Geay, 6 p. 100. — Nénot, 11 p. 100. — Adjud., M. Thinet, à Saint-Romain-le-Puy, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, charpente. Montant, 10.600 fr. Soumissionnaires: MM. Dupré, 2 p. 100. — Thévenon, 2 p. 100. — Bastide, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Néel, prix du devis. — Non adjugé. — 3^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5.600 fr. Soumissionnaires: MM. Besson, 2 p. 100. — Vietty, 3 p. 100. — Zacco, 4 p. 100. — Adjud., M. Olivier, à Montrbrison, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 7.700 fr. Soumissionnaires: MM. Gout, 2 p. 100. — Garand, 4 p. 100. — Jay, 4 p. 100. — Adjud., M. Georges, à Montrbrison, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 2 juin. — *Mairie de Montrbrison.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Ouverture d'une rue. Montant, 35.800 fr. Soumissionnaires: MM. Gey, Thinet, prix du devis. — M. Nury, 1 p. 100. — Adjud., M. Dubost, à Magneux-Haute-Rive, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Assainissement de l'avenue d'Alsace-Lorraine. Montant, 19.950 fr. Soumissionnaires: M. Duron, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Thinet, prix du devis. — MM. Dubost, 1 p. 100. — Nury, 1 p. 100. — Adjud., M. Gey, à Montrbrison, 2 p. 100 de rabais.

Loire. — 7 juin. — *Mairie de Chambéon.* — Construction d'une école de filles. Montant, 16.000 fr. Adjudication renvoyée à une date ultérieure.

Puy-de-Dôme. — 24 mai. — *Mairie de Saint-Ours.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 8.500 fr. Adjud., M. Guillot, à la Gontelle, prix du devis.

Puy-de-Dôme. — 27 mai. — *Mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Alimentation en eau potable. Montant,

33.433 fr. Non adjugé. — 2° lot. Réfection et extension de canalisation. Montant, 17.813 fr. Adjud., M. Gidel, à Saint-Rémy-sur-Durolle, 2,50 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 17 mai. — *Mairie de Blanot.* — Etablissement d'un cimetière. Montant, 7.200 fr. Adjud., M. Darfeuille, à Cluny, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 28 mai. — *Mairie de Chambéry.* — Service du génie. Transformation du stand des Charmettes. — 1° lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 38.000 fr. Soumissionnaires : MM. Barles, 8 p. 100 — Bernasconi, 10 p. 100. — Boma, 10 p. 100. — Catella, 13 p. 100. — Pinorini, 12 p. 100. — Tardy, 11 p. 100. — Non adjugé. — 2° lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 5.600 fr. Soumissionnaires : MM. Corbet, 1 p. 100. — Fontana, 1 p. 100. — Mennet, 1 p. 100. — Adjud., M. Buchard, à Grenoble (Isère), 2 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 6 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône.* — Chemin d'intérêt commun n° 69, de Lancié au col du Truges. Rectification d'un tournant au territoire de Chiroubles, vers le hameau du Pont. Montant, 5.251 fr. 42. A valoir, 448 fr. 58. Total, 5.700 fr. Cautionnement, 300 fr. — Les soumissions devront être déposées avant le 4 juillet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Rhône. — Mardi 7 juillet, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Etablissement d'une claire-voie aux murs du collège. Montant, 2.100 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Vendredi 10 juillet, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — La ville de Lyon désire faire procéder à la démolition de l'immeuble communal, rue du Chapeau-Rouge, 28, dans lequel était installé une école de garçons. — Les entrepreneurs que cette affaire pourrait intéresser sont priés d'adresser leurs propositions, sous pli cacheté, à M. le Maire de Lyon, à l'hôtel de ville, au plus tard le 10 juillet 1914, à 17 heures. Tous renseignements seront fournis par le Service municipal d'architecture, au Palais des Arts, place des Terreaux.

Rhône (Chemins de fer départementaux de Rhône et Loire, 79, rue de l'Abondance), jusqu'au 11 juillet. — Travaux d'infrastructure de la ligne de Mornant à Rive-de-Gier, pour la partie comprise entre Saint-Genis-Terrenoire et Rive-de-Gier, 5 lots. Il pourra être soumissionné la totalité des lots par le même entrepreneur. — Pour tous renseignements, s'adresser au siège social, 79, rue de l'Abondance, à Lyon, jusqu'au 11 juillet.

Rhône. — Dimanche 19 juillet, 11 h. 1/2. — *Mairie d'Ampuis.* — Construction d'une salle des fêtes. Entreprise générale, 5.808 fr. 65. Cant., 400 fr. — Visa des certificats par l'architecte, directeur des travaux, M. Bouillères, 3, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, à Lyon, huit jours au minimum avant la date de l'adjudication. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux seront déposés au secrétariat de la mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir, et les dimanches de 10 heures à midi.

Rhône. — Mardi 21 juillet, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés sur l'emplacement du futur hôpital de Grange-Blanche. — L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur la mise à prix de 330 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures.

Ain. — Mardi 21 juillet, 15 h. — *Mairie de Sathonay-Camp.* — Travaux à exécuter sur devis pour la construction d'une infirmerie de garnison au camp de Sathonay. — Lot unique. Montant, 145.000 fr. Dépôt de garantie, 2.200 fr. Cautionnement définitif, 7.200 fr. Les travaux devront être terminés le 1er juin 1915. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Chef de bataillon, chef du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 11 juillet 1914, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du Département de la Guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du service du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et au bureau du génie du camp de Sathonay, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures.

Ardèche. — Jeudi 9 juillet, 1 h. — *Mairie de Marcols-les-Eaux.* — Construction d'un hôpital-hospice (fondation « Camous-Salomon »). — 1° lot. Terrassements, maçonnerie, couverture, etc. Montant, 67.501 fr. 37. Cautionnement, 3.500 fr. — 2° lot. Charpente et menuiserie. Montant, 27.758 fr. 50. Cautionnement, 1.400 fr. — 3° lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 9.141 fr. 24. Cautionnement, 500 fr. — 4° lot. Serrurerie et gros fers. Montant, 15.037 fr. 10. Cautionnement, 800 fr. — 5° lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 4.673 fr. 90. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Dimanche 12 juillet, 2 h. — *Mairie de Frénois.* — Reconstruction du pont métallique sur le sous-bief du moulin (chemin rural n° 18). Montant, 6.343 fr. 12. Auteur du projet, M. Guerrier, conducteur-voier à Is-sur-Tille. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 22 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Concours pour l'établissement des travaux de chauffage central. 1° Ecole primaire et école supérieure d'Arnay-le-Duc. 2° Hospice d'Arnay-le-Duc (pavillon). 3° Secteur C. Hôtel-Dieu de Beaune. — Renseignements chez M. Gagnerot, architecte à Beaune.

Doubs. — Jeudi 9 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* —

1° lot. Audincourt. Extension du réseau de distribution d'eau. Montant, 50.831 fr. 90. Cautionnement, 2.000 fr. Auteur du projet, M. Bosshard, ingénieur à Belfort. — 2° lot. Maiche. Prolongement de conduite de distribution d'eau potable et établissement de deux bornes-fontaines. Montant, 2.257 fr. 30. Cautionnement, 80 fr. Auteurs du projet, MM. les ingénieurs du Service hydraulique à Besançon. — 3° lot. Maiche. Réparations à l'école des garçons. Montant, 871 fr. 44. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Samedi 11 juillet, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture du Vigan.* — Bréau. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Bréau à Dourbies. Construction entre la châtaigneraie Martin et le hameau de Salagosse. Mont., 45.450 fr. 69. A valoir, 4.849 fr. 31. Total, 50.300 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hautes-Alpes. — Samedi 18 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Adduction d'eau potable au village de Merenil. Montant, 8.400 fr. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

Hautes-Alpes. — Pièces avant le 1er août à 5 h. au sous-intendant militaire. — *Briançon.* — Concours. Fourniture, transport et installation d'un pont-bascule à voitures (force 10.000 kilog.), dans la place de Briançon. — Renseignements à la 1^{re} sous-interendance militaire de Briançon.

Haute-Saône. — Samedi 18 juillet, 9 h. — *Mairie d'Héricourt.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place d'Héricourt pour la construction d'un parc à fourrages. — 1° lot. Terrassements, maçonnerie, ciment, plâtrerie, pavages, carrelages, empierrements. Montant, 82.900 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 4.100 fr. — 2° lot. Couverture, charpente, menuiserie, ameublement (objets en bois). Montant, 34.800 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 1.700 fr. — 3° lot. Ferronnerie (fonte), ouvrage en cuivre, plomb et zinc. Montant, 10.200 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 500 fr. — 4° lot. Ferronnerie (moins la fonte), ameublement (objets métalliques). Montant, 39.500 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 2.000 fr. — Renseignements à la chéfferie du génie de Belfort, 22, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Haute-Savoie. — Jeudi 16 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Seytroux. Réparations diverses aux édifices communaux. Montant, 4.497 fr. 50. Cautionnement, 160 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Moynat, architecte à Thonon-les-Bains, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Lundi 6 juillet, 2 h. — *Mairie de Salins.* — Installation d'une école supérieure de filles dans l'ancien établissement des sœurs de Saint-Charles. Montant, 63.252 fr. 76. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 16 juillet, 14 h. — *Préfecture.* — Ville de Lons-le-Saunier. Construction d'un lavoir avec bains-douches. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sire, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 41.000 fr. A valoir, 3.700 fr. 40. Cautionnement, 1.200 fr. — Ville de Lons-le-Saunier. Construction d'un bureau d'octroi. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sire, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 9.156 fr. 91. A valoir, 843 fr. 09. Cautionnement, 300 fr. — Commune d'Arinthod. Reconstruction du mur de soutènement de la cour de l'école de garçons. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Pavier, agent-voier à Arinthod. Montant, 1.824 fr. 02. A valoir, 66 fr. 54. Cautionnement, 60 fr. — Commune de Cosges. Construction de deux préaux aux écoles communales. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Lambert, agent voier à Bletterans. Montant, 2.716 fr. 23. A valoir, 220 fr. 80. Cautionnement, 90 fr. — Commune de la Balme d'Epy. Appropriation de l'école mixte. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Moureau, agent voier à Saint-Julien. Montant, 2.121 fr. 68. A valoir, 201 fr. 02. Cautionnement, 120 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Jeudi 23 juillet, 14 h. — *Préfecture.* — Commune de Nanc. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sire, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 32.824 fr. 04. A valoir, 2.206 fr. 56. Cautionnement, 1.000 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Samedi 11 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 88, de Lyon à Toulouse. Traverse de Saint-Chamond. Convertissement d'empierrement en pavage entre 17 k. 131 m. 50 et 17 k. 575 m. 50. Montant, 32.659 fr. A valoir, 4.341 fr. Total, 41.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Couturier, ingénieur en chef à Saint-Etienne, 8, place Margengo. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 9 juillet à 4 heures du soir. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (3^e division), et de M. Thiollère, ingénieur, place Marengo, à Saint-Etienne, de 14 à 17 heures.

Loire. — Samedi 18 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Travaux de démolition des immeubles expropriés pour l'élargissement des rues Roannelle, du Mo t-d'Or, de la place Boivin et de la rue François-Gillet. 1° lot. Mise à prix, 2.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2° lot. Mise à prix, 10.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 3° lot. Mise à prix, 3.500 fr. Cautionnement, 800 fr. — 4° lot. Mise à prix, 3.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Les concurrents devront déclarer, par lettre recommandée, au maire, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication, leur intention d'y prendre part. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 10 juillet, 4 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Santilly. Construction d'une école mixte avec mairie. — 1° lot. Terrassement, béton, maçonnerie et charpente. Montant, 12.061 fr. 47. A valoir, 450 fr. Total, 12.511 fr. 47. Cautionnement, 1/20^e. Frais, 250 fr. —

2^e lot. Menuiserie, serrurerie, zinguerie, plâtrerie, peinture, vitrerie, puits et pompes. Montant, 7.097 fr. 20. A valoir, 450 fr. Total, 7.547 fr. 20. Cautionnement, 1/20^e. Frais, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication par M. Bonnot, architecte à Chalon, 3, rue Denon. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 18 juillet, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Charolles.* — Paray-le-Monial. Chemin d'intérêt commun n° 91, de Paray-le-Monial à Anzy-le-Duc. Construction de caniveaux, d'un mur de soutènement et d'aqueducs, entre la route du canal du Centre et le chemin de grande communication n° 34, sur 192 m. 40. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 140 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Lundi 20 juillet, 14 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Chemins G. C. n°s 24 et 65. Saint-Germain-du-Bois. Construction de trottoirs et d'aqueducs au bourg de Saint-Germain-du-Bois. A l'entreprise, 10.333 fr. 48. A valoir, 866 fr. 52. Total, 11.200 fr. Cautionnement, 340 fr. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Samedi 18 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Lanslebourg. Construction d'une tuerie communale à l'abattoir public. Montant, 18.800 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 334 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Anselme, architecte, à Aiguebelle, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 18 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Commune de Bessans. Construction d'un groupe scolaire au chef lieu. Montant, 51.249 fr. 31. A valoir, 1.607 fr. 84. Honoraires de l'architecte, 2.642 fr. 85. Total, 55.500 fr. Cautionnement provisoire, 850 fr., définitif, 1.700 fr. Frais, 369 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Jeudi 16 juillet, 3 h. — *Mairie de la Seyne-sur-Mer.* — Construction et aménagement dans l'établissement hospitalier. 1^o Construction de deux annexes au pavillon des contagieux. Montant, 26.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^o Construction de deux cellules pour aliénés. Montant, 3.400 fr. Cautionnement, 100. — 3^o Construction d'une loge de concierge. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 50 fr. — 4^o Construction d'une canalisation pour les eaux usées du lavoir. Montant, 1.000 fr. — Renseignements au Secrétariat de l'hospice.

Vaucluse. — Vendredi 10 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Bédarrides.* — Terrassements et pose de canalisations en fonte. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Carles, architecte, à Sorgues. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Samedi 18 juillet, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'amélioration, entre les bornes kilométriques n°s 36 et 36,900 de la route départementale n° 13. Travaux à l'entreprise : Terrassements, 11.834 fr. 23. Empierrement, 1.998 fr. 23. Ouvrages d'art, 1.175 fr. 67. Total, 15.008 fr. 13.

Somme à valoir, 1.841 fr. 87. Total général, 16.850 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 550 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures; 2^o dans les bureaux des ponts et chaussées, avenue de la Gare, à Orange, de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures.

SPECTACLES

SALON EXCEPTIONNEL D'ÉTÉ Palais municipal, quai de Bondy. Ouvert tous les jours, jusqu'à fin juillet. Entrée : 60 centimes.

OLYMPIA MUSIC-HALL Spectacle entièrement renouvelé : les Minstrels parisiens, les Abs-Avello, intrépides gymnastes, etc., Paullien, le troupier fantaisiste; Maud Dalisa, chanteuse à voix. — Orchestre symphonique dans les jardins de 4 h. 1/2 à 7 heures, de 8 à 9 et pendant les entr'actes. Dimanches et jeudis, grande matinée à prix réduits.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.


ROYAL-CINÉMA Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

CINÉMA-TERREAUX (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.


L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 63011

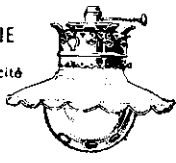
VISSEAUX - LYON



FABRIQUE
de Manchons



LAMPE VISSEAUX
Filament étiré - Fabrication française



CRISTALLERIE
Gaz et Electricité

BEC INTENSIF
Brevet S. G. D. G.

BEC RENVERSÉ
Brevet S. G. D. G.

EN VENTE: C^o de Gaz, Appareilleurs et Electriciens

Pour votre
Publicité

adressez-vous à

L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON: 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE CENTRAL — TOUS — SYSTÈMES

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES, STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

CHARLES BRAUNSTEIN

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

193, avenue de Saxe, LYON

Téléphone 2832

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦

Eug. ACHARD & C^{ie}

LYON, 3, rue Fénélon, 3. - Téléphone 37-72

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 51 10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7 84

FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIANE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE

Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885



MARQUE DÉPOSÉE

Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR: Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

Pour les soins
de la Bouche,
de l'Épiderme
et de la Chevelure

n'employez que les
Produits hygiéniques
du

BON SAMARITAIN

En Vente à Lyon

Dans toutes les bonnes Maisons de Commerce

ET NOTAMMENT

Au Grand Bazar de Lyon

Aux Deux Passages